

Leg 1^o = paquet 1^o ————— 7 = 12

555

R A P P O R T

FAIT

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

A U N O M

DU COMITÉ DES FINANCES,

Par M. le Marquis DE MONTESQUIOU;

Le 18 Novembre 1789.

A P A R I S,

Chez BAUDOUIN, Imprimeur de L'ASSEMBLÉE
NATIONALE, rue du Foin Saint-Jacques, N° 31, 1789.

UVA. BHSC. LEG.07-1 n°0555



R A P P O R T

FAIT

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

A U N O M

DU COMITÉ DES FINANCES

Par M. le Marquis de Montesquieu

Le 18 Novembre 1789

A P A R I S

Chez Baudouin, Imprimeur de l'Assemblée Nationale, rue du Poin Saint-Jacques, N° 31, 1789.

UVA. BHSC. LEG.07-1 n°0555



R A P P O R T

F A I T

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

A U N O M

D U C O M I T É D E S F I N A N C E S ,

Par M. le Marquis DE MONTESQUIOU ;

Le 18 Novembre 1789.

M E S S I E U R S ,

Le Comité des Finances a cru qu'il étoit temps de vous présenter le résultat de ses travaux. La bonté avec laquelle vous avez accueilli ses premières observations, l'a encouragé à leur donner plus d'étendue. Il a cherché à embrasser l'ensemble des Finances du Royaume, et à réunir, sous un seul point-de-vue, votre état présent, vos besoins, vos ressources et vos espérances.

Après avoir assuré une heureuse Constitution à l'Empire François malgré toutes les résistances, malgré tous les orages qu'ont fait naître les ennemis de la liberté, il ne vous reste plus qu'à relever la fortune pu-

UVA. BHSC. LEG.07-1^A n°0555

HTCA

U/Bc LEG 7-1 n°555



1>0 0 0 0 2 8 5 7 0 7

blique, sans laquelle les Peuples ne jouiroient pas du grand bienfait qu'ils tiendront de vous. La confusion que nous avons vu régner dans les finances, ne doit plus être le sujet de nos regrets, puisque, sans des besoins extraordinaires, nous aurions gémi, peut-être pendant plusieurs siècles encore, sous le joug du Pouvoir arbitraire. Mais, ainsi que le désordre a fait périr le Despotisme, il feroit bientôt périr la Liberté. Peut-être même les maux dont nous nous plaignons encore tiennent-ils, en grande partie, à la sourde inquiétude, à cette inquiétude vague que l'avenir inspire à chaque Citoyen. Le Peuple est, depuis long-temps, écrasé sous le poids des impôts. Il craint encore de recevoir une surcharge nouvelle. Il sait qu'une dette prodigieuse a été reconnue par ses Représentans, et il n'applaudira à la loyauté des Dépositaires de sa confiance, que lorsqu'il n'aura plus à craindre d'en être la victime.

Il faut donc promptement entreprendre et consommer ce grand ouvrage; et pour y parvenir, il ne s'agit plus de combiner les petites ressources de la fiscalité et de l'agiotage, pour varier les impôts et pour solliciter la cupidité. Ces talens si recommandés, et regardés si long-temps comme recommandables, ne feront plus fortune parmi nous. Ils sont finis, ces jours de notre enfance. C'est d'un plan général, d'un plan régénérateur, que nous avons besoin. Tous les bons esprits seront en état de le juger, si des moyens simples sont présentés dans un langage intelligible. Il n'est plus permis d'en employer d'autres; et désormais, en fi-

nance , tout ce qui n'est pas à la portée de tout le monde , n'est plus à la portée de personne.

Mais , avant d'adopter aucun système , il faut connoître bien notre situation ; avant de songer à perfectionner le mode de nos revenus , il faut établir une recette assurée ; il faut distinguer nettement nos dépenses , nos dettes constituées , et celles auxquelles nous oserons donner la dénomination bien vulgaire , bien triviale , mais très-expressive , de *dettes criardes*. Réduire et déterminer les dépenses , assurer l'acquittement et l'extinction des dettes constituées , rembourser les *dettes criardes* , et en même temps soulager le Peuple , voilà quels sont nos devoirs.

Les dettes auxquelles nous donnons ici le nom de *dettes criardes* , ont été , dans tous les temps , et sont encore le plus grand obstacle à toute régénération. C'est pour y satisfaire , sans causer un grand engorgement dans le paiement des dépenses courantes , qu'ont été imaginées ces funestes anticipations qui absorbent à gros intérêts les revenus futurs , et qui rendent l'Administration tributaire des Capitalistes.

Ce sont ces mêmes dettes qui , s'opposant à tous les marchés faits au comptant , et qui , obligeant de laisser dans toutes les comptabilités des objets arriérés , ont fait imaginer ces comptes d'exercice , interminables tant que toutes les dépenses ne sont pas soldées ; de sorte qu'au bout de douze années , la situation d'un Département , qui devrait toujours être connue , ne l'est pas encore.

C'est dans la même classe qu'il faut placer la somme

des intérêts arriérés sur les rentes. Le point-de-vue le plus favorable , sous lequel on pût les présenter , seroit celui d'un emprunt ; mais cet emprunt est forcé , mais il est sans intérêts , et , pour trancher le mot , c'est une véritable violation de la foi publique , que la seule nécessité peut excuser , comme tant d'autres. Il est donc de la dignité et de la loyauté nationale de faire cesser cette injustice.

C'est encore dans la même liste que nous inscrirons , moins en raison de leur nature que de leur dangereux effet , ces emprunts connus sous le nom de cautionnemens , ou de fonds d'avances de Compagnies de Finance , qui mettent l'Administration dans l'éternelle dépendance de ces Compagnies ; car , enfin , il est impossible de congédier les individus qui les composent , en retenant le cautionnement qu'ils ont fourni ; et comme l'appât de ces cautionnemens les a fort multipliés , et qu'il est juste de payer aux hommes qu'on emploie , le travail qu'on leur impose , les frais de perception se sont accrus en proportion du nombre de ces Employés inutiles. Il est constant cependant que quarante Fermiers-généraux ne sont pas nécessaires pour faire aller la Ferme-générale , et qu'un moindre nombre y suffiroit , quand la machine est montée. La même vérité peut s'appliquer aux différentes Régies , au double exercice des Receveurs-généraux , et aux sous-ordres de ces diverses parties.

Nous renfermerons sous la même dénomination , les sommes dont on ne sauroit se passer pour atteindre au moment où la recette régulière des revenus nécessaires suffira

au paiement régulier des dépenses déterminées. Le calcul rigoureux de tout ce que nous venons de comprendre sous le titre de *dettes criardes*, est donc le premier de tous les calculs à faire; c'est à y pourvoir qu'il faut consacrer tous ses moyens, toutes ses ressources: dons patriotiques, vaissele des Eglises et des Particuliers, ventes extraordinaires, banque nationale, banque particulière, tout est bon s'il opère ce grand bien. Tout ce qui laissera cet ouvrage imparfait ne sera que palliatif, et les palliatifs ne nous conviennent plus.

Il s'agit donc avant tout de fixer le nombre et la quotité de ces créances.

- 1°. Les anticipations. Elles se montent au premier Novembre, y compris les assignations suspendues sur les Domaines et Bois, à 225,300,000 l.
- 2°. L'arriéré des rentes pour un semestre, à. 81,000,000
- 3°. Le cautionnement des Fermiers-généraux et Régisseurs-généraux, etc. 201,799,400
- 4°. Les Receveurs généraux et particuliers, Payeurs et Contrôleurs des rentes, Grand-Maître des Eaux et Forêts, et autres, à. 119,178,835
- 5°. Avances de la caisse de Poissy. 902,673
- 6°. Arriéré des Départemens, évalué à. 80,000,000
- 7°. Besoins extraordinaires de cette année, et de l'année 1790. 170,000,000

T O T A L. 878,180,908 l.

Cette dette (1), sans doute, est immense, mais son immensité même prouve combien il est important de la faire disparaître. Comment compter sur la rentrée des revenus pour acquitter les rentes, ou pour payer les dépenses publiques à jour fixe, si l'absence momentanée du crédit peut s'opposer au renouvellement des anticipations, et par conséquent à la rentrée des revenus ?

Comment mettre de l'ordre dans les dépenses, si on manque d'argent comptant pour ses marchés, et si on ne peut jamais terminer ses comptes avec tous les dépositaires des deniers publics ?

(1) Le premier Rapport, fait le 26 Septembre par le Comité des Finances, ne porte qu'à 435,000,000 liv. les secours extraordinaires dont on a besoin; mais il est facile de voir que le Plan du Rapport actuel est infiniment plus étendu: il n'étoit pas question alors du remboursement des Compagnies

de Finances.	201,799,400 liv.
De celui des Receveurs-généraux et autres.	119,178,835
Des avances de la Caisse de Poissy.	902,673
De l'arriéré d'un semestre des rentes.	81,000,000
De l'arriéré des Départemens.	80,000,000
M. Necker ne demandoit, pour fonds extraordinaires, que 160 millions; il demande de plus.	10,000,000
	<hr/>
	492,880,908 liv.

Mais il en faut déduire les anticipations qui, ne se renouvelant pas, sont inférieures au calcul du compte de Septembre, de. 25,300,000 liv.

Les 25 millions dus à la Caisse d'Es-compte, qui font partie des fonds extraordinaires de 1790, & qui feroient un double emploi.	25,000,000	} 50,300,000 liv.

Différence et rapprochement des deux calculs.	443,180,908 liv.
Compte du premier rapport.	435,000,000
	<hr/>
Somme pareille,	878,180,908 liv.

Comment améliorer les revenus affermés, si l'on est lié invinciblement avec les Compagnies de Finance, et si aucune concurrence ne peut aider à faire fructifier les baux ? Et comment améliorer les Régies, s'il est impossible de réduire à volonté le nombre des Régisseurs et des Employés ?

Comment enfin atteindre au moment où l'ordre pourra renaître, si, faute de fonds, il falloit vivre d'industrie jusque-là, et arriver obéré au jour de la libération ?

En vain nous craindrions de mettre sous vos yeux cette effrayante réunion de lettres ; le faux ménagement qui engageroit à les dissimuler, empêcheroit-il leur existence ? Il est certain que le même art meurtrier prolongeroit long-temps encore la durée des anticipations, et que même il seroit commode, dans certains momens où l'Administration pourroit se trouver en faveur, d'user de la faculté de les étendre sans bruit et sans scandale ; mais il faut convenir qu'indépendamment des intérêts considérables que coûte cette ressource, elle nous endort sur les bords d'un abîme, et que le moindre choc pourroit nous y précipiter.

Il y auroit moins de risque, sans doute, à laisser subsister les cautionnemens ; mais comment, sans ce remboursement, sortir de la servitude où nous sommes ? car une dette semblable est une chaîne impossible à briser. Comment mettre une Administration paternelle à la place d'une Administration tyrannique, lorsqu'on aura toujours devant les yeux une dette exigible de

200,000,000 liv. au moment où l'on voudroit changer de régime ?

Pour se résoudre à supporter plus long-temps de semblables entraves , il faudroit qu'il fût impossible de s'en délivrer ; et cette impossibilité , seule excuse valable , n'est pas démontrée. C'est ce que nous examinerons dans la suite de ce Mémoire , et peut-être aurons-nous quelque solution heureuse à donner à ce problème ; mais avant de fixer votre attention sur ce grand objet qui formera , dans notre Plan , un chapitre particulier , nous allons examiner l'état des affaires dégagé de tous ces obstacles.

Nous supposons d'abord que vous êtes dans l'intention de consacrer le principe de la division des finances de l'État en deux caisses. Nous avons déjà essayé de vous en démontrer l'avantage ; mais soit que vous l'adoptiez , soit que vous le rejetiez , les résultats seront les mêmes. En admettant cet établissement , qui nous paroît utile et important , et qui présenteroit à l'Europe le gage constant et inviolable de tous les engagements de la France , la première de ces Caisses, *Caisse Nationale* , percevroit tous les impôts directs , et acquitteroit toutes les dettes , ainsi que la liste civile. La seconde, *Caisse d'Administration* , percevroit le reste des revenus publics , et acquitteroit les dépenses des différens Départemens , sous l'inspection des Ministres devenus responsables à la Nation.

Nous allons examiner les besoins de chacune de ces Caisses , et leur assigner des revenus. Parmi ces revenus , il y en a qui existent , et dont le régime est sans doute susceptible

susceptible d'amélioration ; mais la nouvelle combinaison , dont ils profiteront dans la suite , n'entre pas dans le plan de ce Mémoire ; c'est une ressource que nous réservons à des temps plus tranquilles , et qui , avant d'être employée , exigera les plus grandes précautions et les plus profondes connoissances : l'établissement des Assemblées Provinciales vous fournira , à cet égard , la réunion de toutes les lumières , et la connoissance , si nécessaire en administration , de toutes les localités ; nous nous hâtons seulement d'effacer dès-à-présent , de la liste des Revenus de l'Etat , les Impôts que la voix des Peuples , celle des siècles , et les Cahiers précurseurs de vos Décrets , ont proscrits. La Gabelle , les Aides et les Droits réservés doivent cesser d'exister à l'instant marqué par votre sagesse pour notre régénération , et nous ne vous proposerons de remplacer ces Impôts dont le produit effectif est de cent-neuf millions , et la surcharge incalculable , que par une subvention de soixante millions répartis sur les Provinces qui les ont payés jusqu'à présent , acquittés proportionnellement par elles , et soumis par vos Décrets au régime le plus doux. Nous posons donc pour première base de l'édifice que nous élevons , une remise à la Nation de quarante-neuf millions effectifs sur les Impositions qu'elle a toujours payées , sans compter les frais de régie de ces Impôts , les bénéfices considérables des Fermiers et Régisseurs , les Saisies , les Procès , et les vexations de tout genre ; et ce qui nous reste en revenus suffit pour atteindre le but que nous nous sommes proposé.

Rapp. de Com. de Fin.

B

Voici, Messieurs, l'état des dépenses que la Caisse Nationale seroit chargée d'acquitter :

1°. Les Rentes Viagères constituées; elles se montent à	105,253,076 liv.
2°. Les Rentes Perpétuelles constituées	56,796,924.
3°. Les Gages actuels des Charges de Magistrature, jusqu'à ce que la liquidation en ait été faite	9,355,160.
4°. Intérêts d'effets publics, d'Emprunts à termes suspendus, et autres, en ayant retranchés les objets compris dans les remboursemens précédens	31,443,082.
5°. Les Indemnités dues à différens titres (1),	3,179,000.
6°. Emprunt National de Septembre 1789	2,000,000.
7°. Dépense de la Maison du Roi, ou liste civile (2)	20,000,000.
8°. Dépenses concernant les Provinces, savoir :	
1°. Les Ponts et Chaussées	5,680,000 l.
	<hr/>
	228,027,242 l.

(1) Il y a des réductions à espérer dans la liquidation de cet article, qui n'est pas encore terminée.

(2) Cet article, dans le premier Rapport, faisoit partie des dépenses de la Caisse d'Administration, mais il étoit fourni de même par la Caisse Nationale. Il a paru convenable de le remettre ici dans sa véritable place.

D'autre part. 228,027,242 l.

En ligne. 5,680,000 l.

2°. Les Primes et Encouragemens accordés au Commerce et aux Manufactures. 3,262,000.

3°. Les frais de procédures criminelles 3,180,000.

4°. Les frais de perception ou traitement des Receveurs généraux et particuliers des Finances , réduits au moyen du remboursement de leurs charges. 3,400,000.

5°. Remise en moins-imposé sur les différentes Généralités et Pays d'États 7,123,000.

6°. Les travaux de Charité } 3,055,000.

7°. Construction et entretien des Bâtimens Publics 1,874,000.

8°. Dépenses varia-

27,574,000 l. 228,027,242 l.

B 2

<i>D'autre part.</i>	228,027,242 l.
<i>En ligne.</i>	27,574,000.
bles dans les Provinces.	4,500,000.
9°. Police et garde de Paris	3,985,000.
	<hr/>
	36,059,000 l.
	<hr/>

Parmi les objets qui composent cette somme de 36,059,000 liv. il nous a paru qu'il étoit nécessaire de faire une distinction entre ceux qui devoient rester à la charge de tout le Royaume, & ceux qui ne devoient être considérés que comme dépenses locales.

Les travaux des Ponts et Chaussées rendus aux différentes Provinces, ne seront plus l'objet d'une administration particulière. Les fonds qui y étoient employés n'auront plus de destination que comme secours accordés pour quelques travaux extraordinaires, connus sous le nom de travaux d'art,

228,027,242 l.

D'autre part. 228,027,242 l.

auxquels toutes les Provinces participeroient également : d'après cette observation, il nous a paru que cette dépense ne devoit rester aux frais de l'universalité du Royaume que pour moitié, ci . . . 2,840,000 l.

Les Primes et Encouragemens accordés au Commerce et aux Manufactures , peuvent être considérés comme objet d'utilité générale, ci 3,262,000 l.

Les frais de procédures criminelles, susceptibles peut être de réduction dans le nouvel ordre judiciaire, sont encore un objet de dépense générale . . . 3,180,000.

Les frais de perceptions et de versement des impositions de cha-

9,282,000

228,027,242 l.

<i>D'autre part.</i>	228,027,242 l.
<i>En ligne</i>	9,282,000.

que Province, sont évidemment une dépense locale; mais comme elle est commune à tout le Royaume, nous croyons devoir la comprendre au rang des dépenses générales, ci 3,400,000.

} 12,682,000 l.

Les objets suivans nous ont paru de nature à être regardés simplement comme dépenses locales.

1°. Le moins-imposé montant à 7,123,000 liv. : l'Imposition étant mieux répartie, et n'étant plus vexatoire, le moins-imposé n'aura plus d'application que dans le cas d'un accident particulier, ou d'une calamité locale.

2°. Les travaux de Charité, et la Mendicité montent à 3,055,000 liv. ce sera l'objet des soins particuliers des Administrations Provinciales et Municipales. Les ressources à cet égard ne peuvent être mesurées que sur des besoins locaux; et la sagesse de

240,709,242 l.

D'autre part. 240,709,242 l.

l'administration y sera plus utile que les secours d'argent. Il est donc certain que ce genre de dépense, dirigé désormais par une administration paternelle, et d'autant moins nécessaire que cette administration sera perfectionnée, ne doit plus faire partie des dépenses de la Caisse Nationale.

3°. La construction et l'entretien des Bâtimens Publics monte à 1,874,000 liv. Cet article, plus que tout autre, ne peut être considéré que comme dépense locale; s'il l'eût toujours été, il en seroit résulté plus de sagesse dans les entreprises, et plus d'économie dans l'exécution.

4°. Les dépenses variables dans les Provinces, montent à 4,500,000 l. Cet Article est du même genre que le précédent; il est uniquement composé de dépenses locales.

5°. La police et garde de Paris, le pavé de Paris, et les travaux des Carrières montent à 3,985,000 l. Il en doit être de Paris, à cet égard, comme des autres villes du Royaume; cette dépense rentre naturellement dans la classe des dépenses locales.

240,709,242 l.
UVA. BHSC. LÉG.07-1 n°0555

D'autre part 240,709,242 l.

Nous avons pensé cependant que sur ces différens objets, les localités pourroient avoir besoin de secours, et il nous a paru prudent de distraire sur la totalité de ces dépenses, montant ensemble à 20,537,000 l. une somme équivalente au quart de leur montant, pour secourir chacune de ces parties en cas de besoins extraordinaires, ci

5,134,250

6°. Frais de la Justice gratuite dans le Royaume

6,000,000

7°. Frais d'administration de la Caisse Nationale.

1,350,000

Total de la dépense de la Caisse Nationale 253,193,492 l.

Nous proposons de comprendre dans la recette de la Caisse Nationale les objets de revenus suivans :

ETAT de Recette de la Caisse Nationale,

1°. Les recettes générales des impositions des pays d'Élection et Pays conquis, que nous présentons, ainsi que les articles suivans, sous leur ancienne dénomination, seulement pour faire ressortir la vérité des calculs, et cependant bien persuadés qu'ils changeront de nom, de régime et de principes à l'avenir.

155,655,000 liv.

<i>Ci-contre.</i>	155,655,000
2°. Les recettes générales des Pays d'États.	24,556,000
3°. Abonnement de la Flandre maritime.	823,000
4°. Impositions pour les fortifi- cations des Villes.	575,000
5°. La nouvelle contribution des Privilégiés, que nous avons évaluée, y compris la capitation du Clergé, au moins à (1).	30,000,000
6°. Le subside dont nous avons parlé ci-dessus, destiné à remplacer la Gabelle, les Aides et les droits réservés.	60,000,000
7°. Les droits casuels qui, dans leur état actuel, valent.	3,000,000
8°. Les Loteries, déduction faite des frais.	12,000,000
9°. La créance sur les États- Unis de l'Amérique, ci 1,600,000 l.	
	<hr/>
	286,609,000

(1) Il y a déjà une certitude acquise de 15 millions sur la seule augmentation des Vingtièmes : or, l'imposition ordinaire étant fort supérieure en quotité à celle des vingtièmes, il est incontestable que l'augmentation résultante de l'imposition des privilégiés sera beaucoup plus considérable ; les bois seuls offrent une grande masse de contribution, et il faut y ajouter la nouvelle capitation du Clergé : ainsi il est plus probable que cet article s'élevera plutôt à 40 millions qu'à 30.

Rapport du Comité des Fin.

C

UVA. BHSC. LEG.07-1 n°0555

D'autre part. 286,609,000

que nous ne portons ici que pour.. *Mémoire.*

10°. Créance sur un Prince
d'Allemagne, 300,000 livres, de
même pour. *Mémoire.*

TOTAL des revenus de la Caisse
Nationale. 286,609,000 liv.

Il résulte de la comparaison de la recette à la
dépense de la Caisse Nationale, un excédent de re-
cette de 33,415,508 liv. et vous allez voir qu'il vous
reste encore un revenu suffisant pour tous les besoins
de la Caisse d'Administration.

Ces besoins sont calculés dans l'État suivant, d'après
les réductions dont chaque partie nous a paru susceptible,
sans aucune exagération, et nous croyons pouvoir vous
répondre que nos calculs, à cet égard, posent sur des
bases certaines (1).

*ÉTAT des Dépenses que la Caisse d'Administration
seroit chargée d'acquitter.*

1°. Les affaires Etrangères. 6,300,000

(1) Quelques personnes, au premier apperçu des chiffres de ce Rapport de
finances, pourroient croire y trouver quelques contradictions avec les calculs
du premier Rapport du 26 Septembre dernier; mais cette différence ne con-
siste que dans une transposition des mêmes sommes, dans les résultats d'intérêts
supprimés par les remboursemens proposés, et dans de nouvelles réductions de
dépenses. Ce sont ces deux dernières opérations qui ont permis de diminuer dans
ce Rapport les contributions des Peuples, et d'établir cependant une grande supé-
riorité de la recette sur la dépense.

<i>Ci-contre..</i>	6,300,000
2°. La Guerre.	79,000,000
3°. La Marine.	39,000,000
4°. La Maison des Princes , Frères du Roi.	4,000,000
Pensions de Monseigneur le Duc d'Angoulême et de Monsei- gneur le Duc de Berry.	700,000
5°. Les Pensions. (1).	18,000,000
6°. Les gages du Conseil.	2,774,000
7°. Les Régisseurs et les Fer- miers-généraux , au moyen de la réduction de leur nombre qui s'opé- reroit facilement après le rembour- sement des fonds d'avances.	2,300,000
8°. Les frais de la Caisse d'Ad- ministration , au plus.	1,000,000
9°. Les Bureaux de l'Adminis- tration générale des Finances , du Commerce , des Monnoies , etc.	1,275,000
10°. Secours accordés aux Hol- landois réfugiés , <i>dépense éven- tuelle.</i>	830,000
11°. Jardin du Roi.	92,000
12°. Bibliothèque du Roi.	69,000
	<hr/>
	155,340,000

(1) Nous proposerions leur réduction successive et éventuelle à douze millions.

<i>D'autre part.</i>	155,340,000
13°. Universités, Académies, Travaux Littéraires.	1,000,000
14°. Passe-ports des Ambassa- deurs.	400,000
13°. Dépenses imprévues.	2,400,000
TOTAL.	159,140,000 liv.

Voici les objets de recette dont vous pouvez disposer en faveur de la Caisse d'Administration.

ÉTAT des revenus destinés à acquitter les dépenses de la Caisse d'Administration.

1°. La Ferme - générale après la suppression de la Gabelle.	91,440,000
2°. Régie du Clermontois.	107,000
3°. Régie des Domaines.	50,000,000

Nota. Si cette régie éprouve quelque diminution par la suppression de quelques droits, il y a d'un autre côté des augmentations à espérer dans les articles suivans, qui ne sont portés que dans leur état actuel.

4°. La Ferme des Postes.	12,000,000
(1) 5°. Des Messageries.	1,100,000
	<hr/> 154,647,000

(1) La réunion des Messageries aux Postes offrira une amélioration considérable lorsqu'elle aura été concertée avec les Administrations Provinciales.

Ci-contre. 154,647,000 liv.

6°. Des Marchés de Sceaux et de Poissy.	630,000
7°. Des Affinages.	120,000
8°. Du droit du Port-Louis.	47,000
9°. Marc d'or.	1,500,000
10°. Régie des Poudres.	800,000
11°. Monnoies.	500,000
12°. Forges Royales.	80,000
13°. Caisse du Commerce.	636,000
14°. Loyers des maisons des Quinze-Vingts.	180,000
TOTAL.	<hr/> 159,140,000 liv.

Les tableaux que nous venons de mettre sous vos yeux sont de la plus grande exactitude, puisqu'ils prennent les choses dans l'état où elles sont, et qu'ils ne s'appuient sur aucun système. Il n'y a ici ni suppositions, ni omissions; nous ne vous présentons que des revenus existans, et la totalité des dépenses. Nous ne nous sommes livrés à aucune spéculation; nous les avons repoussées même, afin de ne tomber dans aucune erreur, et de vous laisser vos espérances d'amélioration tout-entières. Vous voyez d'après ces tableaux que toutes les dépenses seront acquittées, et que l'intérêt de toutes les dettes sera payé, sans qu'aucune nouvelle source de revenu soit ouverte. Il est certain que le Peuple, dégagé de la Gabelle, des Aides, des Droits réservés, et

bien plus soulagé encore par la cessation de la surcharge qui résulte de ces impôts, et des vexations de tous genres qui les accompagnoient, n'aura plus qu'un seul impôt territorial ou personnel à payer, et que cet impôt sera inférieur de quarante-neuf millions effectifs à ceux qu'il payoit précédemment; enfin, que l'intérêt de la dette et les dépenses publiques acquittées, la Nation auroit un excédent de revenu de plus de trente-trois millions.

Nous avons compris les Loteries dans les objets qui composent cet excédent; et dans cette disposition, nous avons entre-vu l'espoir de faire bientôt disparaître un revenu que réprouvent tous les principes de la morale et de l'ordre public; mais ce jour heureux n'est pas encore arrivé, et il nous suffit dans ce moment-ci d'avoir pu abolir les impôts qui font essentiellement le malheur du Peuple, et d'appercevoir l'anéantissement prochain de l'appât corrupteur qu'un jeu funeste ne cesse de lui présenter.

Il nous reste, comme nous croyons vous l'avoir démontré, un revenu supérieur de plus de trente-trois millions à la dépense, et nous n'avons pas encore parlé du secours dont les biens du Clergé peuvent être à la chose publique. Ici plusieurs systèmes se présentent, et c'est entre eux qu'il s'agit de faire un choix.

Vous avez décrété que la Nation avoit la disposition des biens du Clergé; mais en établissant ses droits, vous n'avez rien prononcé sur l'usage qu'elle en feroit.

Si vous adoptiez le Plan aussi séduisant que vaste, & habilement combiné, qui vous a été présenté par un Membre distingué de cette Assemblée, vous convertiriez

en simples honoraires la possession des Ministres de l'Eglise, et la Nation mettroit en vente tous les capitaux, pour accroître ses revenus par l'extinction de toutes ses dettes. L'immensité de cette entreprise nous a trop effrayés peut-être ; mais nous sommes forcés d'avouer que le succès nous en a semblé douteux. Il est d'ailleurs des considérations politiques, relatives à l'inégale distribution des biens du Clergé dans les différentes Provinces du Royaume, qui pourroient s'opposer à l'exécution de ce grand projet. Enfin, il est possible que vous trouviez des inconvéniens réels à ne pas laisser à des Ministres nécessaires à l'instruction et à la consolation des peuples, un gage de subsistance qui, croissant avec la valeur des denrées, les mette à jamais à l'abri du besoin. Cette subsistance doit être honnête ; c'est une dette sacrée pour la Nation : peu importe comment elle soit acquittée, pourvu qu'elle le soit avec facilité et régularité.

Vous pourriez donc vous déterminer à laisser au Clergé, ou à une Commission de l'Assemblée Nationale, formée à cet effet, l'administration des biens que la piété de vos pères a destinés au culte de la Divinité, et au soulagement des Pauvres. Mais si vous diminuez le nombre des individus consacrés au service des Autels, si vous ne laissez pas disposer des Abbayes commendataires, et autres bénéfices vacans ; si vous supprimez soit en partie, soit en totalité, les Ordres Religieux ; si, en fixant le nombre des Prêtres utiles, vous anéantissez l'espoir des grâces pour les Membres inutiles du Clergé ; si vous mettez plus de proportion et plus de modération dans

les revenus des Evêchés et Archevêchés à mesure qu'ils vaqueront , il est évident que la dotation du Clergé excédera bientôt ses besoins réels , et que l'emploi de cet excédent à soulager le Peuple du poids des impôts , est la plus juste et la plus sainte des destinations.

De quelque manière que vous établissiez l'Administration des biens du Clergé , elle ne pourra plus exister sans rendre un compte annuel à l'ASSEMBLÉE NATIONALE , puisque sa position changeroit tous les ans ; et déjà vous pourriez en tirer un parti utile , sans nuire à personne , puisque , les Maisons religieuses supprimées , les Bénéfices en Commende qui sont vacans , ceux qui le deviendront , ceux qui étoient aux Economats , vous mettroient dans le cas de disposer incessamment d'une portion considérable de revenus libres , et d'une forte masse d'immeubles non productifs , par la vente des emplacements situés dans les grandes Villes , du mobilier des maisons et des bibliothèques. Les principales conditions que vous pourriez imposer à cette nouvelle Administration pourroient donc être, 1°. , d'acquitter, à la décharge du trésor public , la portion qui revenoit à des Hôpitaux , à des Etablissemens de charité , ou à des Maisons d'éducation, sur les 5,711,000 liv. de secours annuels que le Gouvernement accordoit ci-devant à des Etablissemens de ce genre , et à des Maisons religieuses ; 2°. d'aliéner , au profit de la Caisse Nationale , une partie de capitaux , jusqu'à la concurrence de quatre cents millions , dans l'espace de quatre années , et en outre jusqu'au
montant

montant de la somme nécessaire pour assurer le remboursement de la dette du Clergé. (1)

Ce Plan est bien simple , et ne s'oppose à aucune combinaison ultérieure. Il nous paroît , par cette raison , préférable à ceux qui vous ont été présentés. Si cependant vous acceptiez un autre projet , ce ne pourroit être qu'en raison de sa plus grande utilité ; et alors loin d'affaiblir nos calculs , il les fortifieroit.

La disposition générale des finances du Royaume , dont le développement vient d'être mis sous vos yeux , présente un avenir bien consolant ; et cet avenir , Messieurs , il dépend de vous de le rendre très-prochain. Arbitres des destinées de ce grand Empire , pourquoi renverriez-vous à des temps éloignés , un nouvel ordre de choses que toute la Nation desire , et pour lequel il faut si peu de combinaisons préliminaires ? Les dépenses peuvent être fixées d'ici au premier Janvier prochain ; l'établissement des deux Caisses peut être fait alors. Les suppressions d'impôts désastreux , les remplacements peuvent avoir lieu dès le premier Avril , et l'espérance la mieux fondée aura bientôt effacé le souvenir des malheurs passés. Mais , pour que la confiance publique renaisse avec la vôtre , vous attendez la solution de notre premier problème , c'est-à-dire , la démonstration de moyens qui ne soient ni chimériques , ni même douteux , pour trouver et pour employer à leurs différentes destinations , les 878 millions nécessaires à la grande

(1) Les moyens de rendre disponibles , même avant la consommation des ventes , les fonds qu'elles doivent produire , ne sont pas difficiles à trouver.

libération de l'État. C'est cette tâche intéressante que nous allons nous efforcer de remplir.

A R T I C L E P R E M I E R.

Remboursement des cautionnemens et fonds d'avances des Compagnies de Finance, de l'arriéré sur les intérêts des rentes, et d'une partie de l'arriéré des Départemens.

Nous conservons dans notre Projet douze Administrateurs des produits de la Ferme-générale; douze pour la régie des Domaines, six pour la régie des Postes, et deux Trésoriers, l'un pour la Caisse Nationale, et l'autre pour la Caisse d'Administration. Il est juste, nécessaire même, que chacun d'eux fournisse un cautionnement. Nous estimons qu'il doit être d'un million pour chacun; et l'intérêt de ce million à 5 pour 100, est calculé dans l'évaluation que nous avons faite de leurs attributions: ainsi la somme à rembourser pour cet objet, se trouve réduite à 170,000,000 liv.

Quant aux recettes générales, nous pensons que chaque Province fera des arrangemens particuliers pour la rentrée de ses contributions, et pour leur versement au Trésor public: (1) ainsi nous croyons que le rembourse-

(1) Nous n'en avons pas moins compris dans nos états de dépense une somme de 3,400,000 liv. pour les frais de perception des impositions, parce que, de quelque manière que cette perception soit ordonnée, il faut toujours assurer le traitement de ceux qui en seront chargés.

ment entier des Receveurs généraux et particuliers , doit être effectué : les charges des Officiers de Maîtrises des Eaux et Forêts , des Payeurs et Contrôleurs des rentes , et quelques autres utiles à rembourser , font partie de cet article. Il monte à. 119,000,000 liv.

Les arrérages arriérés sur les rentes. 81,000,000 liv.

Enfin , l'arriéré des Départemens peut être divisé en deux parties.

Nous placerons ici un premier paiement de. 30,000,000 liv.

R É C A P I T U L A T I O N .

Compagnies de Finances.	170,000,000 liv.
Receveurs généraux et autres.	119,000,000 liv.
Arriérés des rentes.	81,000,000 liv.
Premier paiement de l'arriéré des Départemens.	30,000,000 liv.
	<hr/>
TOTAL.	400,000,000 liv.

L'obligation imposée à l'Administration des biens du Clergé , de payer en quatre ans une somme de quatre cents millions au Trésor public , et de fournir aux intérêts de la portion qui en exige jusqu'au remboursement , feroit face à cet objet : d'après le Décret que l'ASSEMBLÉE NATIONALE pourroit rendre à cet égard , et ensuite de la liquidation qui seroit faite de chaque créance en particu-

lier, il seroit expédié en administration les mandats nécessaires aux époques du remboursement.

ARTICLE II.

Remboursemens des Anticipations et du Reste de l'arriéré des Départemens.

Les Anticipations dans la circulation montent, à l'époque présente, à	174,500,000 liv.
Les Assignations sur les Domaines et bois suspendues en 1788, et qui sont de même des Anticipations, montent à.....	50,800,000
Le Reste de l'arriéré des Départemens	50,000,000
<hr/>	
TOTAL.....	275,300,000 liv.

Nous ne croyons rien exagérer, en estimant à cette somme les dons patriotiques, ou le quart des revenus de la France, sur-tout lorsque l'ordre rétabli dans toutes les parties des Finances, aura inspiré une juste sécurité à tous les Citoyens, et qu'aucune crainte ne retiendra plus l'effet du patriotisme. Les délégations sur cette rentrée de capitaux, seront aisées à faire, et seront successivement acquittées.

ARTICLE III.

Besoins extraordinaires de l'année 1789 et de l'année 1790.

L'engagement que nous avons pris est en grande partie rempli ; mais il nous reste à pourvoir aux besoins extraordinaires de cette année et de l'année 1790, que nous vous avons annoncés au commencement de ce Mémoire. Le Premier Ministre des Finances les évalue à 170 millions

Sur cet objet, MESSIEURS, il nous est impossible, dans ce moment-ci, de nous expliquer aussi clairement que sur le reste. Nos ressources se trouveront dans le parti que vous prendrez pour ou contre la Caisse d'Escompte. Il faut indispensablement que vous la releviez, ou que vous la remplaciez. Dans le premier cas, la Nation sera dépositaire du gage hypothéqué à la sûreté des Créanciers de la Caisse ; et si vous adoptez le plan que le Ministre des Finances (1) vous a présenté, nous n'avons plus à dis-

(1) Si le Plan de Banque Nationale, proposé par M. Necker, est adopté, les 3,500,000 livres d'intérêts dus à la Caisse d'Escompte, et employés dans le compte précédent, seront portés à 7,900,000 liv. ainsi il y aura une augmentation d'intérêts à payer de 4,40,000 liv., mais l'extinction des rentes viagères de 1789 et 1790 aura produit 3 millions : ainsi l'excédent de recette sera encore de 32 millions.

Si le même plan est adopté, il ne change rien à nos calculs, puisqu'il conserve au même prix pour 170,000,000 liv. d'anticipations. La seule différence consiste dans l'emploi de 170,000,000 liv. du don patriotique, proposé par lui pour rembourser la Caisse d'Escompte, en conservant des anticipations ; et par nous, pour anéantir les anticipations, en préférant de laisser subsister pendant la durée du privilège la créance entière de la Caisse d'Escompte.

cuter que le choix entre le parti qu'il propose, de rembourser la Caisse d'Escompte de ses avances, en laissant subsister des anticipations pour la même somme, ou le parti définitif de supprimer à jamais les anticipations, en préférant de laisser subsister la créance entière de la Caisse d'Escompte pendant la durée de son privilège.

Dans le second cas, celui du remplacement de la Caisse d'Escompte par un autre établissement de Banque, le même secours, sans doute, vous seroit offert.

Enfin, si la Nation prenoit elle-même la place de tous les établissemens de crédit qu'on va lui offrir, elle seroit créatrice de ce nouveau gage. Ainsi, sans vouloir rien préjuger sur cette grande opération, nous osons garantir que, dans toutes les hypothèses imaginables, et très-prochainement (car les délais sont désormais impossibles) le secours de 170 millions vous est assuré, et vous sera fourni à un prix très-modéré.

Voilà donc, MESSIEURS, la preuve acquise du rétablissement possible et très-prochain de l'ordre, du bonheur et de la tranquillité publique. Nous ne vous avons pas présenté les rêves de l'imagination; nos évaluations ne sont pas problématiques; nous n'avons rien donné au hasard. C'est dans quelques mois que nous pourrons entrer en jouissance; c'est dès aujourd'hui que vous pouvez poser toutes les bases. Vous pouvez dire: tel jour l'ordre immuable sera établi: tel jour il ne sera plus permis d'être inquiet de la fortune publique. Si vous adoptez ce Plan, il ne faut, pour son exécution, qu'un petit nombre de Décrets; et la Nation, attentive à tout ce

que vous faites pour elle , n'aura bientôt plus d'autre sentiment que celui de la reconnoissance.

Mais il reste un objet digne de toute votre attention. Votre loyauté a encore une obligation à satisfaire. Tous les engagements de l'Etat sont sacrés pour vous , et tous les engagements ne sont pas remplis. Plusieurs emprunts ont été faits depuis quelques années , avec la condition d'en rembourser tous les ans une partie , jusqu'à extinction totale. Au mois d'Août 1788 , l'autorité a suspendu l'effet de cet engagement ; et à la fin de la présente année , soixante-douze millions (1) qui auroient dû être remboursés , ne le seront pas. Quarante-huit millions avoient été promis pour l'année prochaine , et courent le même risque ; dans les années suivantes , des sommes qui vont toujours en décroissant , devroient être acquittées successivement. On ne peut vous reprocher , sans doute , la violation qui a été faite de la foi publique à cet égard ; mais il seroit beau qu'au moment où la Nation est rendue à elle-même , l'ordre et la fidélité sortissent , à la fois et de tous les côtés , du sein du chaos ! La Caisse d'amortissemens que vous pouvez fonder aujourd'hui au moyen de trente-trois millions de revenus libres qui vous restent , ne suffit pas à ces engagements ; mais vos ressources sont entières. Vous n'avez mis aucun impôt sur le luxe , et personne ne doute que cette source de richesses ne pût s'ouvrir à votre voix. Les Provinces y applaudiroient unanimement , et enfin on verroit le luxe servir à réparer les maux qu'il a faits.

(1) Sans compter 50,800,000 liv. d'assignations suspendues sur les domaines et bois qui font partie des remboursemens proposés précédemment.

Ce moyen employé avec mesure , pourroit élever , dès l'année prochaine , les fonds de la Caisse d'amortissement de 33 à 53 millions , qui déjà feroient accrus par des extinctions de rentes viagères ; vous rétabliriez aussitôt les remboursemens annuels qui n'auroient été suspendus que pendant dix-huit mois. Quelle belle réponse à ceux qui n'aguère osoient douter des ressources de la France , et calomnier vos intentions ?

Chaque somme de remboursement rendroit la condition du Peuple meilleure , et chaque nouvelle législature le feroit jouir , par une diminution sur les contributions , du bénéfice résultant des intérêts éteints , sans que la Caisse d'amortissemens suspendît un instant ses remboursemens annuels.

Une dernière observation vous frappera sans doute , et ce n'est pas la moins importante de celles qui résultent du Plan que nous avons l'honneur de vous présenter. Suivant ce Plan , une somme énorme de capitaux seroit , en peu de temps , employée en remboursemens. Ces capitaux auront besoin d'emploi , et la Nation pourroit leur fournir elle-même des débouchés faciles par des emprunts constamment ouverts , & constamment employés à d'autres remboursemens. Quel bénéfice immense une opération semblable n'opéreroit-elle pas , soit par le remboursement des rentes viagères nouvellement constituées , soit par la réduction des intérêts de la dette perpétuelle ! C'est à cette époque , très-prochaine , que vous commenceriez avec facilité le remboursement des Charges de Judicature. Vous remarquerez , MESSIEURS , qu'il n'est aucune de ces opérations qui ne tende directement et effective-

ment

ment au soulagement du Peuple , et à la diminution de l'impôt territorial.

C'est après avoir déterminé , par vos Décrets , tout ce qui doit consommer pour le présent , et préparer pour l'avenir , les opérations précédentes , que vous pourrez , à loisir , approfondir chacune des parties qui composent les revenus publics. C'est alors que le secours de toutes les lumières vous sera vraiment utile , parce que les essais seront sans danger ; et vous aurez , en peu d'années , perfectionné toute l'Administration , et redressé toutes ses erreurs.

Tous les Tableaux justificatifs et explicatifs de nos propositions , sont joints à ce Mémoire , et vont être déposés sur votre bureau.

Lorsque vous l'ordonnerez , nous aurons l'honneur de vous présenter les projets successifs des Décrets nécessaires à l'exécution de ce Plan.

TABLEAUX justificatifs & explicatifs annexés
au présent Mémoire.

- N^o. I^{ER}. ÉTAT comparatif des Dépenses & des Dettes publiques dans l'ancien état, & suivant le nouveau Plan du Comité des Finances.
- N^o. II. État comparatif des Revenus publics dans l'ancien état, & suivant le nouveau Plan du Comité des Finances.
- N^o. III. État comparatif entre les Revenus publics, suivant le Plan du Comité des Finances, & les Dépenses & Dettes publiques, suivant le même Plan.
- N^o. IV. Anticipations sur les Revenus de l'État.
- N^o. V. Fonds d'Avances & de Cautionnemens.
- N^o. VI. Offices de Finances.
- N^o. VII. Tableau des Remboursemens à termes fixes, suspendus au mois d'Août 1788.

N^o. I.

ÉTAT COMPARATIF

*des dépenses publiques & des dettes dans l'ancien État,
& suivant le nouveau Plan du Comité des Finances.*

Dépenses & dettes suivant l'ancien État.	531,513,000 l.
Dépenses & dettes suivant le Plan du Comité des Finances.	412,333,492
	<hr/>
Réduction des dépenses & des dettes.	119,179,508 l.

Rapp. du Com. des Finances.

E 2

UVA. BHSC. LEG.07-1 n°0555

*ÉTAT des dépenses & des dettes publiques, arrêté le 3
Août 1789, par M. Dufresne, & vérifié par le
Comité des Finances*

Nos.

1...	Dépenses générales de la Maison du Roi & de celle de la REINE, de Mgr. le Dauphin, des Enfans de France, de Madame Élizabeth, & de Mesdames Tantes du Roi, avec les traitemens annexés à différentes parties, & en y comprenant divers objets de dépense dans les Forêts, qui étoient autrefois payés sur le produit des bois	25,000,000 L.
2...	Maisons de MONSIEUR, Frère du Roi, & de MADAME; Maisons de Mgr. le Comte & de Madame la Comtesse d'Artois, de Mgr. le Duc d'Angoulême & de Mgr. le Duc de Berry, & traitemens conservés aux personnes qui ont servi les Enfans de Mgr. Comte d'Artois, dans leur bas-âge	8,240,000
3...	Affaires Étrangères, lignes Suisses, & courses des Couriers de ce Département	7,330,000

40,570,000 L.

*ÉTAT des dépenses & des dettes publiques réduites par
le Décret de l'Assemblée Nationale du 6 Octobre
1789, & par le Plan du Comité des Finances.*

Nos.

1... L'offre faite au nom du Roi, & le Décret de
l'Assemblée Nationale du 6 Octobre, sanc-
tionné par S. M., ont réduit cet article à . . . 20,000,000 l.

2... Le Décret de l'Assemblée Nationale du 6 Oc-
tobre, sanctionné par le Roi, avoit fait un
premier retranchement de 3,000,000 l. sur
cet article. MONSIEUR ayant offert de ré-
duire à 2,000,000 l. l'article qui le concerne ;
& le traitement conservé aux personnes qui
ont servi les enfans de M. Comte d'Artois,
dans leur bas-âge, devant être renvoyé aux
Pensions, cet article se trouve réduit natu-
rellement pour les deux Princes, à . . . 4,000,000
Pensions de M. le Duc d'Angoulême & de
M. le Duc de Berry. 700,000

3... Le Décret de l'Assemblée Nationale du 6 Oc-
tobre, sanctionné par le Roi, a réduit cet
article à 6,300,000

31,000,000 l.

E 3

SUITE de l'État des dépenses, arrêté le 3 Août 1789, par
M. Dufresne, &c.

Nos.	De l'autre part	40,570,000 l.
4...	Département de la Guerre, traitemens & objets accessaires, non-compris ce que les Provinces s'imposent & versent directement dans les Caisses Militaires	99,091,000
5...	Marine & Colonies	40,500,000
	Supplément demandé pour indem- nités & récompenses qu'exi- geront les réformes détermi- nées dans les établissemens des Colonies	400,000
		40,900,000
6...	Ponts & Chaussées	5,680,000
7...	Haras sous les ordres de M. le Grand-Écuyer, de M. le Duc de Polignac & de M. le Marquis de Polignac	814,000
8...	Rentes Perpétuelles & Viagères	162,050,000
9...	Intérêts d'Effets publics & d'autres créances	44,247,000
		<hr/>
		393,352,000 l.

*SUITE de l'État des dépenses réduites par le
Décret, &c.*

Nos.	<i>De l'autre part</i>	31,000,000
4...	Le Décret de l'Assemblée Nationale du 6 Octobre, sanctionné par le Roi, a réduit cet article à	79,000,000
5...	Le Décret de l'Assemblée Nationale, du 6 Octobre, sanctionné par le Roi, a réduit cet article à	39,000,000
6...	Le Comité des Finances propose de renvoyer cette dépense à la direction des Assemblées Provinciales, & de la réduire à moitié: ci	2,840,000
7...	Le Décret de l'Assemblée Nationale, du 6 Octobre, sanctionné par le Roi, a supprimé cette dépense en totalité.	
8...	Il n'y a aucun changement à cet article: ci	162,050,000
9...	En retranchant de cet article, l'intérêt des cautionnemens des Compagnies de Finance, celui du fond d'avance des Fermiers de la Caisse de Poissy, & celui de 50,800,000 l. d'assignations suspendues sur les domaines & bois: cet article est réduit à	31,443,082
		<hr/>
		345,333,082 l

*SUITE de l'État des dépenses, arrêté le 3 Août 1789,
par M. Dufresne, &c.*

Nos.	<i>De l'autre part</i>	393,352,000 l.
10	Gages de Charges représentant l'intérêt de la finance	14,729,000
11	Intérêts & frais des anticipations qui portent sur 1790 & 1791,; Intérêts & frais de renouvel- lement des Billets des Fermes, des autres anticipations ou des Emprunts nécessaires pour balancer le besoin de l'année 1789 . . .	15,800,000
12	Engagemens à temps envers le Clergé	2,500,000
13	Indemnités à différens titres	3,179,000
14	Penfions	29,554,000
15	Gages du Conseil & Traitement de M. le Chancelier, de M. le Garde-des-Sceaux, au Secrétaire d'État de la Maison du Roi, à divers Magistrats, compris leur Franc-salé & traitemens à d'autres personnes	3,161,000
16	Intendans des Provinces, leurs Subdélégués & leurs Commis	1,413,000
		<hr/>
		463,688,000 l.

*SUITE de l'État des dépenses réduites par le
Décret, &c.*

Nos.	<i>De l'autre part.</i>	345,333,082 l.
10...	Après le remboursement des Receveurs-Généraux & autres charges que le plan du Comité des Finances propose, jusqu'à la concurrence d'un capital de 119,000,000 l. cet article ne subsistera plus que pour	9,355,160
11...	Le remboursement des anticipations fait disparaître cet article; mais l'Emprunt national de Septembre 1789, subsiste pour	2,000,000
12...	Le Décret de l'Assemblée Nationale, du 6 Octob. sanctionné par S. M., a anéanti cet Article . . .	
13...	Il n'y a rien de changé à cet Article: ci	3,179,000
14...	Le Plan du Comité des Finances réduit cet Article à	18,000,000
15... } 16... }	Le travail du Comité des Finances réduit ces deux Articles à	2,774,000

380,641,242 l.

*SUITE de l'État des dépenses, arrêté le 3 Août 1789, par
M. Dufresne, &c.*

Nos.	De l'autre part	463,688,000
17...	Police de la Ville de Paris.	1,569,000
18...	Guet & Garde de la Ville de Paris.	1,138,000
19...	Maréchaussée de l'Isle de France.	251,000
20...	Entretien & réparation du pavé de Paris.	627,000
21...	Travaux dans les carrières qui sont sous la ville de Paris & Environs.	400,000
		3,985,000
22...	Remises, ou moins-imposé sur la recette des Pays d'Élection & des Pays conquis: dé- charges & modérations sur les vingtièmes & la Capitation: Remises aux Pays d'États.	7,123,000
23...	Traitemens aux Receveurs, Fermiers & Régif- feurs, & autres frais de recouvremens.	19,511,000
24...	Les cinq Administrateurs du Trésor Royal; Payeurs des rentes, &c.	3,372,000

497,679,000 l.

SUITE

*S U I T E de l'État de dépenses réduites par le
Décret, &c.*

Nos. *De l'autre part* 380,641,242

17... } Ces 5 Articles sont considérés par le Comité des
81... } Finances comme des dépenses locales qui ne
19... } sont pas de nature à être imposées sur tout
20... } le Royaume. Il pense de même sur l'Art. 22,
21... } l'Art. 32, l'Article 39 & l'Art. 42, montant
ensemble à 20,537,000 liv. qui doivent être
regardés comme dépenses locales; mais afin
de pourvoir aux besoins extraordinaires que
peuvent éprouver ces différentes parties, le
Comité à proposé d'y destiner une somme
équivalente au quart de leur montant: ci . . . 5,134,250

22... Renvoyé à l'observation de l'Art. 17

23... Cet Article, d'après les remboursemens faits,
la réduction du nombre des Employés, & la
modération de leur traitement, ne fera plus
compté que pour 5,700,000

24... Cet Article, par les mêmes raisons, est réduit à 2,350,000

393,825,492

F

Rapp. du Com. des Finances.

UVA. BHSC. LEG.07-1 n°0555

*SUITE de l'État des dépenses, arrêté le 31 Août 1789,
par M. Dufresne, &c.*

Nos.	<i>De l'autre part</i>	497,679,000 l.
25 . . .	Dépenses du Département des Mines	
26 . . .	Traitemens & autres dépenses de l'Administration des Monnoies, de celle de la Caiffe du Commerce: de celle du Département des Mines & des Bureaux de l'ancienne Compagnie des Indes.	794 000
27 . . .	Bureaux de l'Administration Générale.	2,345,000
28 . . .	Fonds réservés sur le produit de la Loterie Royale, & sur la Ferme du Port-Louis, pour des actes de bienfaisance	173,000
29 . . .	Secours à des Hollandois qui se font réfugiés en France.	830,000
30 . . .	Communautés & Maisons Religieuses; secours pour la construction d'Édifices sacrés.	2,182,000
31 . . .	Dons, Aumônes, Secours, Hôpitaux, Enfans-Trouvés, &c.	3,529,000
32 . . .	Travaux de Charité	1,911,000
33 . . .	Destruction du Vagabondage & de la Mendicité.	1,144,000
34 . . .	Primes & autres encouragemens pour le Commerce	3,862,000
		514,449,000 l.

*S U I T E de l'État des dépenses réduites par le
Décret, &c.*

Nos.	<i>De l'autre part.</i>	393,825,492 l.
25...	} Le travail du Comité des Finances réduit ces 3 Articles à	1,275,000
26...		
27...		
28...	Le Décret de l'Assemblée Nationale, du 6 Octobre 1789, sanctionné par S. M., sup- prime cet Article	
29...	Il n'y a rien de changé à cet Article: ci.	830,000
30...	} Ces deux Articles sont renvoyés par le Décret de l'Assemblée Nationale, du 6 Octobre, sanctionné par le Roi, à la charge de l'Ad- ministration des biens du Clergé.	
31...		
32...	Renvoyé à l'Observation de l'Article 17	
33...	Renvoyé à l'Observation de l'Article 17	
34...	Le travail du Comité des Finances a réduit cet Article à	3,262,000

399,192,492 l.

F 2

*S U I T E de l'État des dépenses arrêté le 3 Août 1789 ,
par M. Dufresne.*

Nos.	<i>De l'autre part</i>	514,449,000
35 . . .	Jardin Royal des Plantes , & Cabinet d'Histoire Naturelle	130,000
36 . . .	Bibliothèque du Roi	159,000
37 . . .	Universités , Académies , Colléges , Sciences & Arts	1,004,000
38 . . .	Passé-ports en exemption de droits à la Marine Royale , aux Ambassadeurs & aux Ministres Étrangers	400,000
39 . . .	Entretiens , Réparations & Constructions de Bâtimens , Employés à la Chambre publique .	1,874,000
40 . . .	Dépenses de Plantations dans les Forêts , de curemens de Rivières & d'autres objets dont le payement est assigné sur le produit des Bois & sur le Trésor Royal	817,000
41 . . .	Frais de Procédures Criminelles & de Pri- sonniers	3,180,000
42 . . .	Dépenses dans les Provinces dont l'objet varie tous les ans , & qui se renouvellent de dif- férentes manières	4,500,000
43 . . .	Dépenses imprévues	5,000,000
		<hr/>
		1531,513,000
		<hr/> <hr/>

*SUITE de l'État des dépenses réduites par le
Décret, &c.*

Nos.	<i>De l'autre part</i>	399,192,492 l.
35...	Le Comité des Finances l'a réduit à	92,000
36...	Réduit par le Comité des Finances à	69,000
37...	Réduit par le Comité des Finances à	1,000,000
38...	Il n'y a rien de changé à cet Article	400,000
39...	Renvoyé à l'Observation de l'Article 17	
40...	Le Comité des Finances est d'avis de la suppression de cet Article	
41...	Il n'y a rien de changé à cet Article: ci	3,180,000
42...	Renvoyé à l'Observation de l'Article 17.	
43...	Le Comité des Finances réduit cet Article à	2,400,000
		<hr/> 406,333,492
	La Dépense de Justice gratuite dans tout le Royaume	412,333,492
		<hr/> 41333 492,2 l. <hr/>

ÉTAT DES DÉPENSES FAITES PAR LE
DÉPARTEMENT

1er	De l'année précédente	1,000,000
2e	Le Comité des Finances	1,000,000
3e	Réduit par le Comité des Finances	1,000,000
4e	Réduit par le Comité des Finances	1,000,000
5e	Il n'y a rien de changé à cet article	1,000,000
6e	Renvoyé à l'Assemblée de l'Article 17	
7e	Le Comité des Finances est dans la situation de cet Article	
8e	Il n'y a rien de changé à cet Article	1,000,000
9e	Renvoyé à l'Assemblée de l'Article 17	
10e	Le Comité des Finances réduit par l'Article 17	1,000,000
Total		4,000,000
La Dépense de Justice gratuite dans tout le Royaume		4,000,000
Total		4,000,000

N^o. II.

ÉTAT COMPARATIF

*Des Revenus publics dans l'ancien État, & suivant
le nouveau Plan du Comité des Finances.*

Revenus publics suivant l'ancien État. 475,294,000 l.

Revenus publics suivant le Plan du Comité des Finances. 445,749,000

Réduction sur les Revenus publics. 29,545,000

*ÉTAT des revenus publics arrêté le 3 Août 1789,
par M. Dufresne, & vérifié par le Comité des
Finances.*

Compte imprimé
de 1789.

Nos.

	Objets affermés.....	115,560,000	
	Objets en Régie.....	28,440,000	
	Droits du Clermontois.....	107,000	
1...	Fermes Gé- nérales.		} 150,107,000
	Supplément.		
	Sur le Tabac & Entrées de Pa- ris... 4,000,000		
	Sur les objets en ré- gie... 2,000,000	6,000,000	
2...	Ferme des Postes.	12,000,000	
3...	Ferme des Messageries.	1,100,000	
4...	Ferme des droits sur les Bestiaux, à Sceaux & à Poissy.	630,000	
5...	Ferme des Affinages.	120,000	
6...	Ferme des droits du Port-Louis.	47,000	
7...	Abonnement des droits de la Flandre Maritime.	823,000	
8...	Régie Générale des Aides & des Droits réunis.	50,220,000	
9...	Régie des Domaines & Bois.	50,000,000	
10...	Régie de la Loterie Royale de France & des petites Loteries.	14,000,000	
			<hr/> <hr/> 279,047,000

ÉTAT

*ETAT des revenus publics, conforme au Plan du
Comité des Finances.*

Nos.

1...	Cet Article, après la suppression de la Gabelle, ne produira plus que	91,547,000 L.
2...	Il n'y a rien de changé à cet article : ci	12,000,000
3...	Id.	1,100,000
4...	Id.	630,000
5...	Id.	120,000
6...	Id.	47,000
7...	Id.	823,000
8...	Cet article sera entièrement supprimé.	
9...	Il n'y a rien de changé à cet article.	50,000,000
10...	Déduction faite des frais, cet article n'ira qu'à	12,000,000

 168,267,000 l.

G

Rapp. du Com. des Finances.

UVA. BHSC. LEG.07-1 n°0555

SUITE de l'Etat des Revenus publics, arrêté le 3 Août 1789, par M. Dufresne.

Nos.	De l'autre part	279,047,000l.
11.	Régie des revenus casuels.	3,000,000
12.	Régie du Marc d'or.	1,500,000
13.	Régie des Poudres & Salpêtres.	800,000
14.	Recette générale des Finances de Paris, des Pays d'Elect. & des Pays conquis.	
	Impositions ordinaires & Capitation..... 110,568,000	} 157,035,000
	Vingtièmes..... 46,467,000	
	Dédution pour des sommes par les Receveurs - Généraux dans les Caisses de la Régie Générale & de la Régie des Domaines, & qui font partie des produits de ces deux Regies.....	} 155,655,000

	Trésoriers.	Recév. Gén.	Totaux.
15. Impositions des Pays d'Etats			
Languedoc.....	8,584,824.	1,182,426.	9,767,250.
Bretagne.....	6,115,400.	496,060.	6,611,460.
Bourgogne.....	3,190,068.	938,128.	4,128,196.
Provence.....	1,997,031.	895,432.	2,892,463.
Pau, Bayonne, Foix.	1,166,658.	1,156,658.
	19,887,323.	4,668,704.	24,556,027.
			24,556,000

16. Capitation & Vingtièmes abonnés. 175,000

465,133,000l.

*SUITE de l'État des revenus publics, conforme au Plan du
Comité des Finances.*

Nos.	<i>De l'autre part</i>	168,267,000 l.
11...	Il n'y a rien de changé à cet article	3,000,000
12...	Id.	1,500,000
13...	Id.	800,000
14...	Il n'y a rien de changé à cet Article	155,655,000
15...	Il n'y rien de changé à cet Article	24,556,000
16...	Cet Article fera remplacé par la véritable im- position des Privilégiés, évaluée, d'après des données certaines, au moins à	30,000,000

383,778,000l.

G 2

*SUITE de l'Etat des Revenus publics, arrêté le 3 Août 1789,
par M. Dufresne.*

Nos.	<i>De l'autre part</i>	465,133,000 l.
17...	Capitation & Dixième retenus au Trésor Royal sur les Penſions & sur d'autres objets.	6,290,000
18...	Impositions particulières aux fortifications des Villes.	575,000
19...	Bénéfice sur la fabrication des Monnoies.	500,000
20...	Bénéfice annuel des Forges Royales.	80,000
21...	Revenus de la Caisse du Commerce.	636,000
22...	Loyer des Maisons & des Terres des Quinze- Vingts.	180,000
23...	Intérêts annuels des sommes prêtées aux États- Unis de l'Amérique.	1,600,000
24...	Intérêt annuel de six millions que doit un Prince d'Allemagne.	300,000
T O T A L		<u>475,294,000 l.</u>

*SUITE de l'État des revenus publics, conforme au Plan
du Comité des Finances.*

Nos.	<i>De l'autre part</i>	383,778,000 l.
17...	Les Pensions étant réduites & les Priviléges d'imposition retranchés, cet Article doit être supprimé	
18...	Il n'y a rien de changé à cet Article	575,000
19...	Id	500,000
20...	Id	80,000
21...	Id	636,000
22...	Id	180,000
23...	La rentrée de ces fonds étant incertaine, cet Article n'est ici que pour <i>Mémoire.</i>	
24...	Id <i>Mémoire.</i>	
		<hr/>
	Subvention destinée à remplacer la Gabelle & les Aides	385,749,000 60,000,000
		<hr/>
	TOTAL	445,749,000 l.
		<hr/> <hr/>

2 UITE & P... ..

17... ..

18... ..

19... ..

20... ..

21... ..

22... ..

23... ..

24... ..

25... ..

26... ..

27... ..

28... ..

29... ..

30... ..

31... ..

32... ..

N^o. III.

ÉTAT COMPARATIF

ENTRE les Revenus publics suivant le Plan du
Comité des Finances, & les Dépenses & dettes
publiques suivant le même Plan.

Les Revenus publics monteront à	445 749 000 liv.
Les dépenses & dettes publiques à	412 333 492
Les Revenus excéderont les dépenses de	33 415 508 l.

*ÉTAT des revenus publics, suivant le Plan du
Comité des Finances.*

Nos.

1...	Fermes Générales réduites après la suppression de la Gabelle, à	91,547,000 l.
2...	Ferme des Postes.	12,000,000
3...	Ferme des Messageries	1,100,000
4...	Ferme des Droits sur les Bestiaux, à Sceaux & à Poissy	630,000
5...	Ferme des Affinages	120,000
6...	Ferme des Droits du Port-Louis	47,000
7...	Abonnement des droits de la Flandre Maritime.	823,000
8...	Régie des Domaines & Bois	50,000,000
9...	Régie de la Loterie Royale de France, & des petites Loteries, déduction faite des frais	12,000,000
10...	Régie des Revenus casuels	3,000,000
11...	Régie du Marc d'or	1,500,000
12...	Régie des Poudres & Salpêtres	800,000
13...	Recette générale des Finances de Paris, des Pays d'Élection & des Pays conquis	155,655,000
	<i>De cette part</i>	<u>329,222,000 l.</u>

*ÉTAT des dépenses publiques & des dettes, suivant
le Plan du Comité des Finances.*

Nos.

1...	Dépenses générales de la Maison du Roi, & de celles de la Reine, de Mgr le Dauphin, des Enfans de France, de Madame Elizabeth, & de Mesdames, tantes du Roi.	20,000,000 l.
2...	Maisons de MONSIEUR, Frère du Roi, & de MADAME, de Mgr Comte & de Madame Comtesse d'Artois; Pensions de Mgr le Duc d'Angoulême & de Mgr le Duc de Berry.	4,700,000
3...	Affaires étrangères; Lignes Suisses & Couriers de ce Département.	6,300,000
4...	Département de la Guerre: Traitemens & objets accessoires, non compris ce que les Provinces s'imposent & versent directement dans les Caisses militaires.	79,000,000
5...	Marine & Colonies.	39,000,000
6...	Ponts & Chaussées.	2,840,000
7...	Rentes perpétuelles & viagères.	162,050,000
8 ..	Intérêts d'effets publics & d'autres créances.	31,443,082
9 ..	Gages de Charges représentant l'intérêt de la finance.	9,355,160
10...	Emprunt National de Septembre 1789.	2,000,000

De cette part. 356,688,242

Rapp. du Com. des Finances.

H

UVA. BHSC. LEG.07-1 n°0555

ÉTAT de l'Etat des dépenses publiques.

N ^o	De l'année pour	Montant
11	Indemnités à différents titres	3,172,000
12	Pensions	18,000,000
13	Gratifications Conseil & Traitemens de M. le Chan- celier, de M. le Garde-des-Sceaux; au Secré- taire d'Etat de la Maison du Roi; à divers Ministres; compensés par l'ancienneté; Trai- temens à certaines personnes; Intendants des Provinces; leurs Subdélégués & leurs Commis.	2,774,000
14	Salaires extraordinaires de la Police de Paris; du Cur & Garde de la Ville de Paris; de la Municipalité de la Ville de Paris; de l'entretien & réparation du pavé de Paris; & des manans dans les Quartiers situés hors la Ville de Paris & environs; Traitemens pour causes extraordinai- res sur la recette des pays d'Élection, & des pays conquis sur les Vins, Rices & la Capita- tion; aux pays d'États; à ceux extraordinaires pour les travaux de charité & de bienfaisance de vacatibage & de la mendicité; pour entre- tenir, réparer & construire des bâtimens concernés à la chose publique; pour dépenses dans les Provinces pour l'objet de tous les autres	2,134,250
15	Entretiens aux Receveurs, Trésoriers & Rogis- tres, & autres frais de recouvrement	2,200,000
16	Les cinq Administrateurs du Trésor-Royal; Salaires des autres	2,250,000
		<hr/>
		33,226,250
		11

SUITE de l'Etat des dépenses publiques.

Nos.	<i>De l'autre part</i>	393,825,492 l.
17...	Dépenses du Département des Mines; Traitemens & autres dépenses de l'administration des Monnoies, de celle de la Caisse du Commerce, & des Bureaux de l'ancienne Compagnie des Indes	1,275,000
18...	Secours à des Hollandois qui se sont réfugiés en France	830,000
19...	Primes & autres encouragemens pour le Commerce	3,262,000
20...	Jardin-Royal des Plantes, & Cabinet d'Histoire naturelle	92,000
21...	Bibliothèque du Roi	69,000
22...	Universités, Académies, Colléges, Sciences & Arts	1,000,000
23...	Passé-ports en exemption de droits à la Marine Royale, aux Ambassadeurs & aux Ministres étrangers	400,000
24...	Frais de Procédures Criminelles & de Prisonniers	3,180,000
25...	La dépense de Justice gratuite dans tout le Royaume	6,000,000
26...	Dépenses imprévues	2,400,000
	TOTAL	412,333,492 l.

ÉTAT DE L'ÉTAT DES DÉPENSES PUBLIQUES

N ^o	Description des dépenses	Montant
17	Dépense de l'entretien des bâtimens, frais de menus de diverses espèces de l'administration des bâtimens, de celle de la Caisse du Comptable, & des bureaux de l'administration	1 271 000
18	Salaires & des Hollandois qui se font réglés en France	850 000
19	Frais & autres encouragemens pour le Commerce	3 261 000
20	Jardin-Royal des Plantes, & Cabinet d'Histoire naturelle	25 000
21	Bibliothèque du Roi	60 000
22	Universités, Académies, Collèges, Séminaires & d'Autre	1 000 000
23	Salaires pour enlever de l'air de la France, Hôpitaux, aux Indes, & aux Indes étrangères	400 000
24	Frais de l'expédition des Lettres & de l'expédition	2 180 000
25	La dépense de Justice générale dans tout le Royaume	6 000 000
26	Dépense extraordinaire	2 400 000
Total		12 333 000

ANTICIPATIONS SUR LES REVENUS DE L'ÉTAT.

Termes des Assignations.		Recettes générales des Finances.	Ermes générales unies compris les billets.	Régie générale, compris les billets.	Fermes des Postes & relais de France.	Ferme des droits de Sceaux & de Poissy.	TOTAUX.
Année 1789.	Novembre	10,307,000 liv.	8,450,000	2,186,000	1,153,000	22,096,000 liv.
	Décembre	9,078,000	9,117,000	2,093,000	1,134,000	21,422,000
Année 1790.	Janvier	6,700,000	8,083,000	1,000,000	1,033,000	115,000 liv.	16,931,000.
	Février	6,700,000	11,300,000	1,719,000	1,333,000	21,052,000.
	Mars	8,400,000	13,358,000	3,312,000	834,000	25,904,000.
	Avril	7,300,000	10,011,000	360,000	333,000	18,004,000,
	Mai	9,500,000	10,460,000	1,180,000	333,000	21,473,000.
	Juin	8,100,000	8,850,000	1,201,000	484,000	18,635,000.
	Juillet	11,300,000	8,300,000	108,000	150,000	19,858,000.
	Août	11,600,000	7,895,000	101,000	150,000	19,747,000.
	Septembre	11,200,000	7,500,000	50,000	150,000	19,495,000.
	Octobre	11,200,000	5,670,000	6,000	16,876,000.
Année 1791.	20,000	20,000.
		111,585,000	109,424,000	13,282,000	7,107,000	115,000	241,513,000.
<p><i>N. B.</i> Il y a dans le Trésor Royal pour environ 67 millions de Rescriptions des recettes générales faisant partie des 111,585,000 liv. ci dessus, & il doit en être fait déduction, ci</p>							67,000,000 liv.
<p>Reste définitivement en anticipations, dont les assignats sont dans les mains du Public</p>							174,513,000 liv.

UVA. BHSC: LEG.07-1 n°0555

RECAPITULATIO

Item	Description	Value
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

UVA. BHSC. LEG.07-1 n°0555

N^o. V.

FONDS D'AVANCE ET DE CAUTIONNEMENT.

	Capitaux.	Intérêts.	Capitaux dûs au premier Janvier 1789.	Intérêts d'un an.
Des Administrateurs du Trésor Royal, à 5 pour $\frac{1}{2}$.			6,000,000 liv.	300,000 liv.
Des Commissaires du Bureau de la Mailon du Roi.....			2,500,000	125,000
Des Fermiers-Généraux, fonds d'avance.....	68,640,000 l.	3,748,800 l.		
Intérêts à 5 pour $\frac{1}{2}$	3,433,000			
Indemnité à raison de 2 pour $\frac{1}{2}$ sur 15,840,000 liv. seulement desdits fonds.....	316,800			
Des Employés des Fermes.				
Anciens cautionnements.....	17,985,200 l.			
Nouveaux idem.....	9,156,800			
Intérêts des anciens cautionnements à 4 pour $\frac{1}{2}$	719,408 l.	1,177,248		
des nouveaux idem à 5 pour $\frac{1}{2}$	457,840			
	95,782,000 l.	4,926,048 l.	55,782,000	4,926,048
Des Fermiers des Postes, fonds d'avance & de cautionnements à 5 pour $\frac{1}{2}$.....			8,400,000	420,000
Des Fermiers des Messageries idem à 5 pour $\frac{1}{2}$			1,100,000	55,000
Du Fermier des Allénages des Villes de Paris, Lyon & Trévoux, idem à 5 pour $\frac{1}{2}$			300,000	15,000
			36,954,500 l.	1,847,725 l.
Des Régisseurs généraux des Aides & des Droits réunis, à 5 pour $\frac{1}{2}$.....	33,600,000 l.	1,680,000 l.		
Des Employés dans ladite Régie.....	3,354,500	167,725		
	36,954,500 l.	1,847,725 l.	36,954,500	1,847,725
Des Administrateurs généraux des Domaines & Bois, des revenus casuels & de Droit de marc d'or, à 5 pour $\frac{1}{2}$.....	33,600,000 l.	1,680,000 l.		
Des Employés de ladite Administration.....	70,000	2,800		
Anciens cautionnements à 4 pour $\frac{1}{2}$	6,492,900	324,645		
Nouveaux idem à 5 pour $\frac{1}{2}$				
	40,162,900 l.	2,007,445 l.	40,162,900	2,007,445
De l'Administrateur & Receveur général de la Loterie Royale de France, & autres y réunies, à 5 pour $\frac{1}{2}$.....	3,200,000 l.	160,000 l.		
Des Receveurs particuliers desdites Loteries.....	7,400,000	370,000		
	10,600,000 l.	530,000 l.	10,600,000	530,000
T O T A U X.....			101,799,400 liv.	10,226,218 liv.

UVA. BHS. L. E. 07-1. n^o 55

Служба	Имя	Подпись	Служба
Уполномоченный	Иванов И.И.	Иванов И.И.	Иванов И.И.
Служба	Имя	Подпись	Служба
Уполномоченный	Петров П.П.	Петров П.П.	Петров П.П.

КОМПЕТЕНТНЫЙ СУД

№ А

UVA. BHSC. LEG.07-1 n°0555

EMPRUNTS A TERMES FIXES,

Dont le Remboursement a été suspendu au mois d'Avril 1788.

5550 n° 1 - Objets suspendus. V.A.U.	
Echus en 1788 15,067,422 l.	En 1789 57,000,000 (a)
1790	1791
1792	1793
1794	1795
1796	1797
1798	1799
1800	1801
1802	1803
1804	1805
1806	1807
1808	1809
1810	1811
1812	1813
1814	De 1815 à 1835, à 50,000 l. par an
De 1815 à 1822	De 1815 à 1822
72,067,422 l.	Objets suspendus
447,170,756	72,067,422
519,238,178	TOTAL

(a) Non compris les 50,818,000 liv. d'affectations sur les Domaines & Bois, suspendus.
 Nota. Il se trouve dans les calculs du Rapport quelques articles qui ne font pas rigoureusement conformes à ceux des Etats, parce que les fractions ont été supprimées lorsqu'il ne s'agissoit que de fixer l'attention sur des sommes en masse.

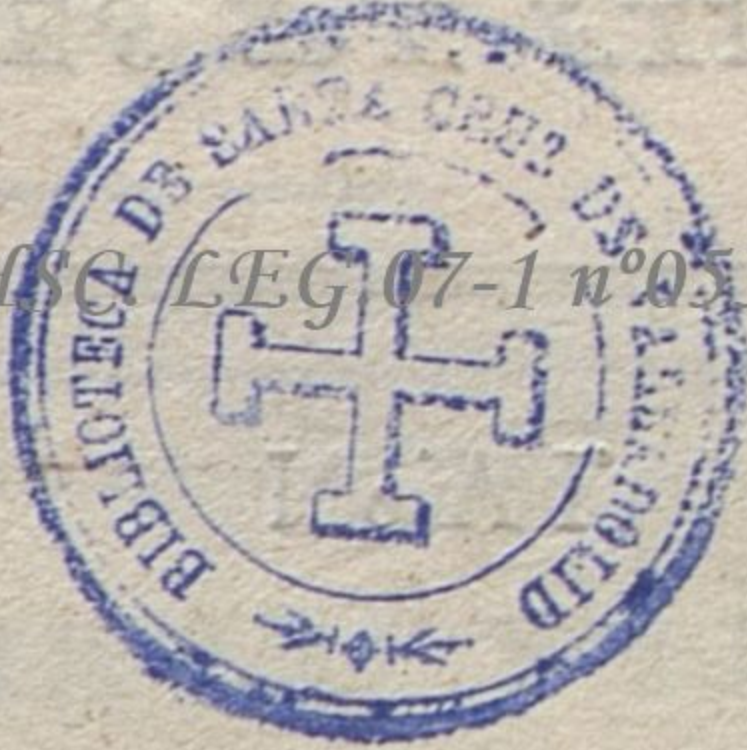
OFFICES DE FINANCE.

Receveurs-Généraux des Finances des Pays d'Élection & Pays conquis	31,400,000
Receveurs particuliers des finances de dites Provinces . . .	34,140,000
Receveurs-Généraux des finances des Pays-d'États	1,424,000
Payeurs des rentes de l'Hôtel-de-Ville	24,000,000
Contrôleurs de dites rentes	7,200,000
Trésorier-Payeur des Charges assignées sur les Fermes . . .	500,000
Contrôleur dudit payeur	50,000
Payeurs & Contrôleurs des rentes de l'ancien Clergé	131,140
Grands-Mâtres des eaux & forêts	5,280,000
Officiers des Mairies	10,153,695
Trésoriers des offrandes & aumônes de Sa Majesté	370,000
Officiers du point d'honneur	4,530,000
TOTAL	119,178,835

	1892
...	...
...	...
...	...
...	...
...	...
...	...
...	...
...	...
...	...
...	...
...	...
...	...
...	...
...	...

OFFICE OF THE ...

UVA. BH8C LEG 07-1 n° 55



UVA. BHSC. LEG.07-1 n°0555

UVA. BHSC. LEG.07-1 n°0555